



Lettre d'informations d'Ayn

Mai 2021

- Agenda participatif -

20 juin	Élections départementales et régionales - 1 ^{er} tour	8h00 - 18h00	Salle des fêtes
27 juin	Élections départementales et régionales - 2 ^e tour	8h00 - 18h00	Salle des fêtes

- Agenda des manifestations -

10 juin	Ouverture du café dépareillé (voir page 3) Puis tous les jeudis	16h00 - 19h00	Jeu de boules
12 juin	Fête des Parents Accueil des nouveaux arrivants de 2020	11h30	7Salle des fêtes

- Du nouveau au Comité des Fêtes -

Bonjour à tous ,

Nous sommes très heureux de succéder à l'équipe du Comité des Fêtes d'AYN.

Pour commencer un changement de nom : **Ayn Comité des Fêtes** qui remplace Ensemble pour AYN.

Et ce logo créé par notre vice-secrétaire Élodie.

Nous aimerions pouvoir échanger avec les habitants désirant être bénévoles ou apporter leurs expériences/idées lors d'une rencontre à la salle des Fêtes d'AYN mais le contexte sanitaire lié à la Covid-19 ne le permet pas actuellement !

En attendant, n'hésitez pas à vous faire connaître sur notre adresse mail ayncomitefetes@gmail.com, à laisser un message vocal avec vos coordonnées au **04 79 62 45 93**, à consulter notre Facebook [@Ayncomitedesfetes](https://www.facebook.com/Ayncomitedesfetes), à en parler de vive

voix aux membres du bureau : Damien FRANCONY, Emmanuelle BLANC, Delphine CHAPUIS, Élodie PIVOT, Sarah NOVEL-GODET.

Nous souhaitons mettre en place une 1^{re} festivité lors de La Fête du Jardin organisée par la Mairie, en tenant un stand buvette/restauration qui serait venu principalement des produits locaux, mais les circonstances ne l'ont pas permis. Puis organiser dans l'été deux pétanquettes (ceci est un croisement issu d'un tournoi de pétanque suivi d'une guinguette ou de l'imagination de notre secrétaire Delphine). Puis un tournoi de Belote (16/10/2021) et une vente de Boudins (27/11/2021), dates à valider en fonction du calendrier festif local.

Bien à vous,
Sarah NOVEL-GODET
Présidente pour AYN Comité des Fêtes





Chantiers participatifs

Objectifs 1.4, 2.1, 2.2, 3.2, 4.8, 4.10

L'appel à projet pour les chantiers participatifs 2021 est ouvert !

Plusieurs chemins ont été rouverts en 2019, afin d'offrir des itinéraires de déplacement ou de promenade alternatifs aux grands axes routiers. Ces chemins ont besoin d'un entretien régulier afin de ne pas se refermer. Le besoin d'une signalétique adaptée s'est également fait sentir. Avis aux volontaires !

Comme les années précédentes, un budget de 2000 € est alloué à chaque chantier participatif. Étant entendu que ces chantiers sont bénévoles, cette somme est destinée principalement à couvrir l'achat de matériaux et la location de matériel. Si les dépenses sont éligibles, des financements complémentaires seront recherchés (subventions, mécénat, etc.).

Parmi les chantiers proposés cette année :

- Rénovation du pressoir
- Nettoyage des lavoirs
- Nettoyage des abords de la chapelle du Banchet
- Fleurissement
- Réouverture et/ou entretien de chemins
- Nettoyage de cours d'eau

N'hésitez pas à proposer d'autres idées de chantier !



Contact : Éric POBEL
eric.pobel@ayn.fr



Fête du Jardin et des Produits Locaux

Objectifs 2.1, 2.2, 2.3, 3.2, 4.1, 5.1, 5.2



Après une année 2020 blanche, et compte-tenu des restrictions sanitaires encore en vigueur ce printemps la 6^e édition de la Fête du Jardin et des Produits Locaux, initialement programmée le samedi 08 mai 2021, est **reportée au samedi 25 septembre 2021**.

Cette édition automnale sera une première pour cette manifestation. N'hésitez pas à apporter vos idées, vos envies, vos attentes !



Toutes les infos sur
ayn.fr/fetedujardin

Bienvenue dans mon jardin au naturel

Objectifs 2.1, 2.2, 3.2, 4.1, 4.8

Comme tous les ans, le réseau des CPIE (centres permanents d'initiatives pour l'environnement) organise l'opération Bienvenue dans mon jardin au naturel les **12 et 13 juin**.

Que vous souhaitiez faire visiter votre jardin et transmettre votre savoir-faire, ou partir à la recherche d'idées pour jardiner en respectant le sol, la ressource en eau, les auxiliaires et votre dos (entre autres), n'hésitez pas à visiter le site internet !



mon-jardin-naturel.cpie.fr

- Ouverture du café dépareillé -

Agenda 21 – Objectifs 3.2, 4.8, 4.9, 4.10

Depuis plusieurs mois, un collectif d'habitants accompagné·e·s d'élus·e·s réfléchit à la création d'un lieu de convivialité à Ayn. Un genre de café associatif où les gens pourraient se retrouver pour bavarder, boire un verre, jouer aux cartes, bouquiner, un endroit où l'on pourrait proposer une soirée théâtre, un mini concert ou autre. Bref, de quoi passer un moment convivial.



Et bien ce lieu ouvre le jeudi 10 juin de 16h à 19h ! Juste en terrasse pour commencer !

Non pas à cause des restrictions sanitaires (enfin un peu quand même), mais parce que le bâtiment n'existe pas encore !

Nous pourrions nous rencontrer **tous les jeudis à partir du 10 juin de 16h à 19h** sur la place du village (buvette du boulodrome) pour

- prendre un café, thé, jus de fruits ou une petite collation, à prix modique ou libre ;
- papoter avec les gens du coin ;
- partager nos envies, nos besoins à propos de ce lieu, (les modestes bénéfices des ventes seront réinvestis pour des actions culturelles ou utiles à la population) ;
- apporter nos cartes ou jeux pour faire une partie ;
- jouer un p'tit air pour mettre l'ambiance pour ceux·celles qui ont des talents de musicien·ne·s ;
- ou tout simplement profiter de la terrasse sur la place du village !

Appel aux dons (ou prêts)

- Des tables, des bancs, des parasols pouvant rester dehors sans craindre le vol ou la pluie.
- De la vaisselle même dépareillée !

Appel aux bénévoles

Deux personnes seront nécessaires à chaque permanence, en partant du principe qu'il y aura un·e habitué·e et un·e accompagnant·e. Toutes les bonnes volontés même très occasionnelles sont les bienvenues. Faites vous connaître et un planning prévisionnel partagé vous sera adressé.



Contact : Éric POBEL
eric.pobel@ayn.fr



- C'est le printemps à la P'tite Bibli -

Réouverture hebdomadaire

Après quelques mois de frustration, la bibliothèque communale a rouvert ses portes, dans le respect des mesures sanitaires.

Ainsi, depuis samedi 13 mars, la bibliothèque est ouverte tous les samedis de 10h00 à 11h45.

L'accès est limité à une personne ou une famille à la fois.

Les retours, c'est (aussi) dans la boîte !

Pour limiter le brassage, mais aussi offrir davantage de souplesse aux adhérent·e·s, la bibliothèque dispose désormais d'une boîte extérieure pour les retours. N'hésitez pas à y déposer les ouvrages empruntés à Ayn.

Festival La Vache Qui Lit

Tu as entre 8 et 12 ans ?

Découvre les 5 romans sélectionnés par le festival « Au bonheur des mômes ».

Tu te mettras dans la peau de cinq personnages très attachants et tu feras le plein d'émotions et d'aventures dans des univers très différents.

Lis-en un ou plusieurs, donne ton avis et tu feras partie des nombreux enfants qui éliront le prix La Vache qui lit 2021.

LE CLUB DES MOUETTES DE LÉPIN-LE-LAC

c'est reparti...

Si tu as entre 6 et 99 ans, que tu veux apprendre à nager, t'améliorer, ou encore essayer l'aquagym,

Rejoins-nous vite!!!!

Les cours sont dispensés par un maître-nageur sauveteur diplômé d'état, au départ de la plage de Lépin-le-lac, dans notre beau lac.

Permanences inscription aux dates suivantes:

au snack de la plage

29 Mai 2021 de 9h30 à 12h30

12 Juin 2021 de 9h30 à 12h30

Dossier d'inscription téléchargeable sur facebook
ou nous contacter pour un envoi par mail.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous suivre ou à nous contacter:



Amélie SARZIER: 06.69.65.91.33

Audrey SARZIER: 06.58.17.48.24



Club Les Mouettes



mouetteslepin@gmail.com

Ne pas jeter sur la voie publique



INVITATION

SAMEDI 12 JUIN À 11H30 SUR LE JEU DE BOULES

Les cérémonies et rassemblements en extérieur étant désormais possibles, nous nous retrouverons pour plusieurs cérémonies.

Fête des parents

Pour les mamans, les papas, les grands-parents, les nounous et plus largement toutes celles qui ont la difficile tâche de prendre soins des enfants.

Accueil des nouveaux arrivants de 2020

Les vœux du nouvel an ayant dû être annulés, nous accueillerons comme il se doit les nouveaux·elles habitant·es arrivé·es en 2020.

Opération Premières Pages

En partenariat avec Savoie Biblio, la P'tite Bibli d'Ayn offrira un livre à tous les enfants nés en 2020.

- Le CIE à la rencontre du bureau de la CCLA -

Les jeunes élu·e·s du CIE (Conseil Intercommunal Enfants) d'Ayn et de Dullin ont rencontré une partie des élu·e·s du Bureau de la CCLA ce samedi 3 avril : André BOIS, Président de la CCLA, Christophe VEUILLET Vice-Président aux déchets et aux finances, Pascal ZUCCHERO en charge de l'assainissement, Marie-Lise MARCHAIS en charge de la mobilité, Patrick ROULAND, Vice-Président au lac et à l'environnement, Frédéric TOUIH-RAT, Vice-Président à la culture et à la communication ainsi que Sandra FRANCONY, Vice-Présidente au social.

Après avoir réfléchi et travaillé en amont sur des questions à poser aux élu·e·s de la CCLA, les jeunes élu·e·s se sont rendu·e·s dans la Maison du Lac accompagné·e·s d'André ROCHAS et de Marion VANBERVLIET, adultes référents.

Avant de commencer le jeu de questions – réponses, les enfants ont pu exprimer ce qu'était pour eux la signification du mot « coopérer ».

Une définition intéressante : *« Être ensemble, faire des choses, travailler ensemble, en équipe, s'écouter et être attentif, jouer en groupe, avoir le même but, partager ses idées avec les autres, ne pas garder pour soi, trouver des idées communes, se passer des idées entre communes, parler ensemble, s'entraider, respecter les autres, être coordonné, ne pas faire chacun de son côté, ne pas se battre, ne pas être en conflits, partager les choses. »*

Les questions des enfants portaient sur tous les thèmes en lien avec les compétences de la Communauté de Communes et sur tout ce que peut les préoccuper en tant que jeunes habitant·e·s du territoire. Ils ont également interrogé les élu·e·s sur le fonctionnement de ce type de collectivité.

« Est-ce difficile de coopérer ? »

La particularité de la communauté de communes est le fait que chaque commune désigne des représentants de leur commune qui deviennent donc des conseillers communautaires.

L'objectif du conseil communautaire est donc de gérer l'intérêt intercommunal et il est composé de 28 conseillers des 10 communes du territoire de la CCLA.

Travailler ensemble est effectivement difficile mais il faut y arriver pour avancer. On ne peut pas toujours être tous d'accord. Chaque décision est donc soumise au vote de chacun des conseillers. Tout le monde peut donner son avis. C'est ce qu'on appelle la démocratie. Il y a de nombreuses occasions de communiquer pour travailler sur les projets : groupes de travail, commissions thématiques, conseil communautaire.

« Est-ce qu'il faut pouvoir communiquer pour arriver à faire des choses et sur quoi communiquez-vous ? »

Le territoire compte environ 5 700 habitant·e·s. Il faut donc pouvoir communiquer et demander l'avis aux habitant·e·s. Les élu·e·s sont donc les représentants des habitant·e·s. Plusieurs moyens sont mis en œuvre pour communiquer auprès des habitant·e·s : site internet de la CCLA, page Facebook, lettres d'informations (lettre du tri, lettres thématiques, etc.). L'objectif est de communiquer sur les actualités, donner des informations sur le territoire, etc. Également, après chaque conseil communautaire, le compte rendu de celui-ci est validé et publié sur le site internet de la CCLA et donc accessible à tou·te·s.

Les jeunes élu·e·s du CIE remercient l'ensemble des élu·e·s présents pour leurs réponses sans filtre à leurs questions.



- Décisions du Conseil Municipal -

Séance du 02 mars 2021

1. Validation de la convention pour l'obtention du Label École Numérique
2. Budget principal
 - a. Approbation du compte administratif 2020
 - b. Approbation du compte de gestion 2020
 - c. Affectation du résultat 2020
 - d. Vote des taux d'imposition 2021 (prise en compte des évolutions réglementaires relatives à la suppression de la taxe d'habitation)
 - e. Approbation du budget primitif 2021
3. Demandes de subventions
 - a. Report de la demande de l'association Mémoire Août 1942, en l'attente de précisions
 - b. Attribution d'une subvention de 50 € par enfant à l'école d'Ayn pour la classe découverte
 - c. Report de la demande du Comité des Fêtes, en l'attente de précisions
4. Report de la décision d'adhésion de la Commune à Savoie Solidarité Migrants Aiguebelette en l'attente d'une rencontre
5. Validation de la convention de financement de l'accueil de loisirs de l'AEL

6. École – Maintien de la semaine de quatre jours
7. Validation de la convention de mise à disposition d'un emplacement pour l'installation d'un équipement fibre optique

Séance du 06 avril 2021

1. Attribution des lots pour le chantier de rénovation de la classe nord pour un montant total de 75 644,40 € T.T.C.
2. Demande de subventions à l'État et à la Région pour le changement du mode de chauffage du bâtiment mairie-école
3. Validation du dossier de consultation pour le renouvellement du marché de restauration scolaire
4. Demandes de subventions
 - a. Attribution d'une subvention de 500 € à Ayn – Comité des Fêtes
 - b. Report de la demande de l'association France Nature Environnement Savoie, en l'attente de précisions
 - c. Report de la demande de l'association Tétras Libre, en l'attente de précisions

N.B. Les éléments présentés ci-dessus ne sauraient rendre-compte intégralement des délibérations du Conseil Municipal. Les personnes intéressées se reporteront utilement aux comptes-rendus de séances affichés en mairie et disponibles sur ayn.fr.



- Bien vivre ensemble -

Bruits de voisinage

Les horaires pendant lesquels les bruits de chantier ou de jardinage sont autorisés sont rappelés dans le tableau ci-contre.

Une tolérance existe de fait si tous les voisins s'entendent pour ne pas se déranger mutuellement. En l'absence d'une telle entente, ces horaires s'appliquent strictement.

Jours	Matin	Après-midi
Jours ouvrables	8h30 – 12h00	14h00 – 19h30
Samedis	9h00 – 12h00	15h00 – 19h00
Dimanches et jours fériés	10h00 – 12h00	-

- Réforme de la fiscalité directe locale -

Lors de sa séance du 02 mars, le Conseil Municipal a voté les taux d'imposition pour 2021, conformément à la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité directe locale. Quelques explications s'imposent.

Suppression de la taxe d'habitation

Le volet le plus connu de cette réforme est la suppression de la taxe d'habitation. Le Conseil Municipal n'a donc plus à fixer de taux.

La conséquence de cette suppression est la disparition pure et simple d'une partie conséquente des ressources communales (50 562 € en 2020 soit près de la moitié du montant des investissements annuels).

Une compensation partielle par la taxe sur le foncier bâti...

Pour compenser ce manque à gagner pour les Communes, le législateur a prévu le transfert de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti aux Communes.

Ainsi, cette recette, perçue par le Département jusqu'en 2020, sera désormais

perçue par la Commune (36 774,02 € en 2020).

Afin d'opérer ce transfert, le Conseil Municipal a été amené à intégrer le taux départemental (11,03 %) dans le taux communal. Le taux communal augmente donc de 11,03 points et passe de 17,50 % à 28,53 %.

Par ailleurs, le Conseil Municipal n'a pas estimé nécessaire d'augmenter la « part communale ». Par conséquent, si, sur le papier, le taux augmente, cette augmentation sera transparente pour le contribuable puisqu'il n'y aura plus de part départementale.

... mais une compensation incomplète

Cependant, le transfert de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti ne suffira pas à compenser intégralement la disparition de la taxe d'habitation : la différence des deux sommes indiquées plus haut indique un manque de 13 877,98 € pour la Commune.

Ce décalage devrait être pris en charge par l'État, afin que la Commune ne subisse aucune perte sèche.



- Du changement au secrétariat de mairie -

L'une part...

Claudine LÉAULT est partie déployer ses ailes dans une autre mairie. Après plus de treize années de bons et loyaux services, elle a souhaité faire d'autres expériences professionnelles que celles que peut lui offrir notre petite commune.

Depuis mai 2021, elle est désormais Responsable du service ressources humaines pour la mairie de La Ravoire.

Nous lui souhaitons le meilleur pour la suite de sa carrière et lui gardons une place spéciale dans nos cœurs, elle qui a su nous

épauler et nous accompagner dans nos mandats d'élus. Et ce n'est pas si simple !

... l'autre reste !

Jennifer CHAMBET, en stage, puis en contrat au secrétariat de mairie depuis quelques mois, devient secrétaire à part entière.

Vous lui pardonnerez aisément quelques tâtonnements dans un métier qu'elle découvre encore. Autonome et motivée, elle est déjà très efficace dans ses missions.

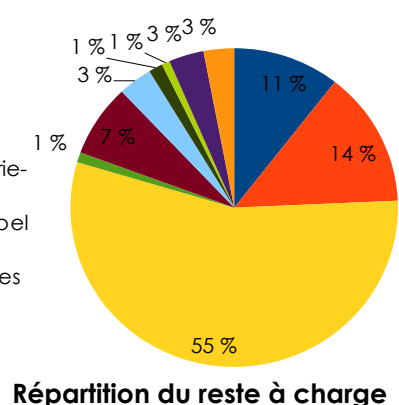
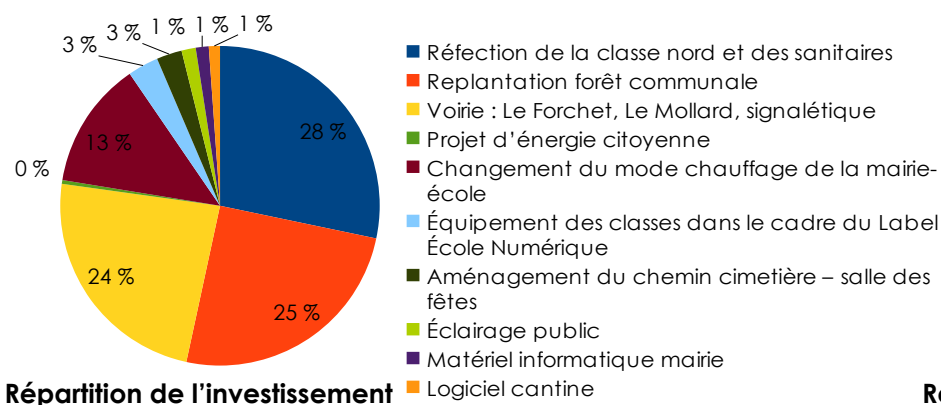
- Travaux -

Les conditions sanitaires n'ayant pas permis de faire une réunion publique pour évoquer ensemble les projets communaux, voici un aperçu des dépenses prévues au budget 2021.

S'agissant de données budgétaires, cela ne signifie pas que tout sera fait, mais que tout est finançable.

Des débats peuvent encore avoir lieu pour lancer telle ou telle action.

Chantier	Coût T.T.C.	T.V.A. récupérable	Subventions	Reste à charge	Réalisation
Réfection de la classe nord et des sanitaires	87 909 €	14 101 €	63 484 €	10 325 €	Été 21
Replantation forêt communale	78 000 €	12 511 €	52 000 €	13 489 €	Automne 21
Voirie : Le Forchet, Le Mollard, signalétique	74 000 €	11 870 €	8 000 €	54 130 €	En cours
Projet d'énergie citoyenne	1 200 €	192 €	0 €	1 008 €	En cours
Changement du mode chauffage de la mairie-école	40 000 €	6 416 €	26 400 €	7 184 €	Étude en cours
Équipement des classes dans le cadre du Label École Numérique	9 732 €	1 561 €	4 866 €	3 305 €	En cours
Aménagement du chemin cimetière – salle des fêtes	7 944 €	1 274 €	5 296 €	1 374 €	En cours
Éclairage public	4 500 €	722 €	3 000 €	778 €	En cours
Matériel informatique mairie	4 044 €	649 €	0 €	3 395 €	En cours
Logiciel cantine	3 500 €	561 €	0 €	2 939 €	En cours
TOTAL	310 829 €	49857	163 046 €	97 927 €	



- Service gratuit d'accompagnement à la rénovation énergétique -

Vous souhaitez réaliser des travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation pour faire des économies d'énergie et avoir plus de confort dans votre habitation ?

Découvrez le service gratuit « **FAIRE Tout pour ma rénov'** » : Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique.

Tout au long de votre projet, des conseillers vous informent et vous proposent un accompagnement neutre et personnalisé :

- priorisation des travaux ;
- solutions techniques ;
- énergies renouvelables ;
- aides financières ;



- économies d'énergie au quotidien.

Ce dispositif est financé par l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Savoie et par les collectivités savoyardes. Le service « FAIRE Tout pour ma rénov' » en Savoie est assuré par l'ASDER, acteur historique local de la transition énergétique.

Des permanences sont prévues à la Maison du Lac tous les 1^{ers} lundi après-midi du mois.

Contactez le service au 04 56 11 99 00, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h sauf le jeudi matin, ou sur info@faire73.fr.

- Des aides de la Région pour les hébergements touristiques -

Vous souhaitez créer, rénover ou moderniser un hébergement touristique ? La Région Auvergne-Rhône-Alpes peut vous aider.

Vous devez **impérativement avoir eu une première prise de contact avec la direction du tourisme et les travaux ne doivent pas avoir démarré.**

L'aide financière se décline ainsi :

- hébergements touristiques collectifs : jusqu'à 30 % des dépenses éligibles, avec un plafond de 180 000 € pour l'accueil tout public et un plafond de 250 000 € d'aide pour les structures ayant un agrément Éducation Nationale et/ou Jeunesse et Sports et une clientèle composée à plus de 50 % d'enfants et de jeunes ;
- gîtes de groupes (au minimum 16 places) et gîtes d'étapes sur les itinéraires d'intérêts régionaux (minimum 6 chambres) : jusqu'à 20 % des

dépenses éligibles, avec un plafond de 100 000 € d'aide ;

- hôtellerie indépendante, hôtellerie de plein air indépendante, hébergements hybrides : jusqu'à 20 % des dépenses éligibles, avec un plafond de 70 000 € d'aide.



Tous les détails de cette aide sur le site de la Région :

[https://
www.auvergnerhonealpes.fr/
aide/304/289-creer-renover-ou-moderniser-
mon-hebergement-touristique-tourisme.htm](https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/304/289-creer-renover-ou-moderniser-mon-hebergement-touristique-tourisme.htm)



D'autres aides dans le Guide des aides & appels à projet en ligne :

[https://
www.auvergnerhonealpes.fr/289-guide-des-
aides-appels-a-projet.htm](https://www.auvergnerhonealpes.fr/289-guide-des-aides-appels-a-projet.htm)

- Incivilités motorisées -

Avec l'arrivée du printemps, voici également le retour des belles journées, des petites fleurs et des zoiseaux qui chantent dès le point du jour. Un printemps printanier en somme...

Sauf que le cortège de Dame Nature comporte de plus en plus d'intrus dont la campagne, champêtre ou sauvage, se passerait bien. Quads, motos et autres 4x4 font un retour aussi précoce que tonitruant, pour le plus grand déplaisir d'à-peu-près tout le monde. Les plaintes des honnêtes passants et des braves gens, agriculteurs ou promeneurs, se multiplient, et c'est bien légitime.

Aussi, quelques rappels s'imposent.

- **Les champs sont des champs.** Si l'usage tolère que les promeneurs passent occasionnellement par des prés lors de leurs errances bucoliques lorsque l'herbe ne dépasse pas la hauteur de la cheville (parce que les propriétaires sont sympas mais attention c'est une précieuse alimentation pour les animaux), il n'est pas acceptable d'y faire des rodéos motorisés. Outre leur valeur paysagère, les champs sont les outils de travail des agriculteurs et, à ce titre au moins, doivent être respectés.
- **Les engins à moteurs ne sont pas les bienvenus dans les forêts.** À l'exception de l'exploitation forestière, les moteurs sont strictement interdits en forêt communale, et sur les sentiers publics partout (en forêt communale ou privée). En plus de dégrader les chemins, les engins motorisés sont de piètre compagnie pour les promeneurs pédestres, équestres ou cyclistes. Rappelons au passage que tout le secteur ouest de la Commune (la « Montagne ») est situé en zone Natura 2000 car il possède des caractéristiques environnementales et écologiques remarquables qu'il convient de préserver.

- En revanche, **bienvenue aux loisirs motorisés sur les routes et les chemins ouverts à la circulation.** Parce qu'on peut aussi vouloir profiter du paysage juché sur son engin, il est tout-à-fait possible de parcourir la campagne en empruntant le réseau de routes et chemins qui sont normalement ouverts à la circulation.

Et, puisqu'on parle de nature, un rappel qui s'adresse à tout le monde.

- **La nature est belle là où elle est.** Comme dit la formule : « Merci de laisser ce lieu en partant dans l'état où vous aimeriez le trouver en arrivant. » Ceux-celles qui apprécient notre patrimoine naturel et agricole sont invité-e-s à le laisser tel qu'il est. On ne blâmera pas la tentation de ramasser quelques fleurettes pour agrémenter son intérieur. En revanche, la récolte systématique de brassées entières d'éléments naturels (au hasard, des jonquilles) est à proscrire. Cependant, nous encourageons fortement le ramassage exhaustif de tout artefact humain : si on a pu apporter la canette pleine, on doit pouvoir la ramener vide.

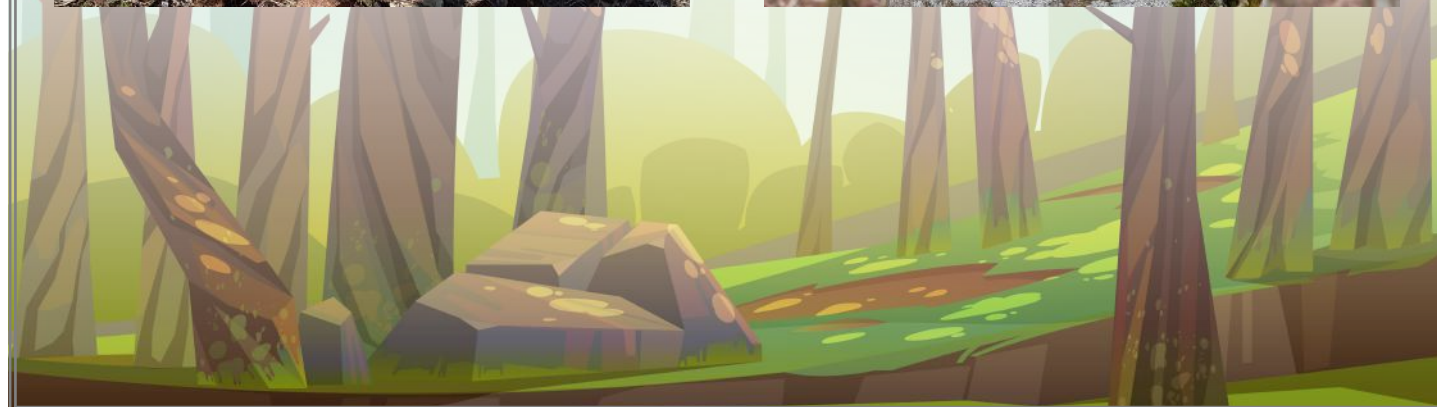
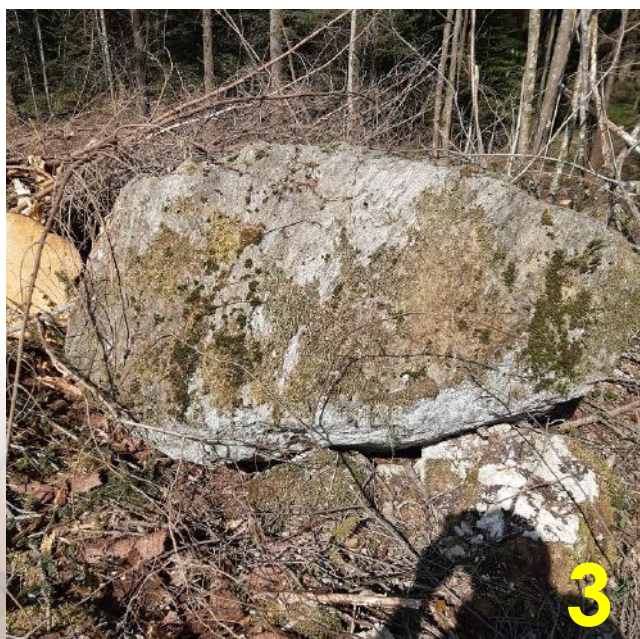
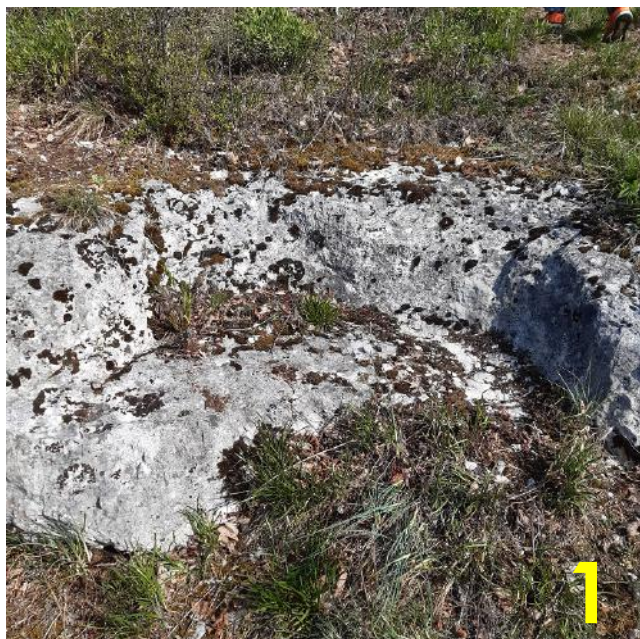
D'un point de vue plus terre-à-terre, la Commune va procéder à quelques aménagements pour limiter la fréquentation motorisée des espaces naturels publics. Il appartient aux propriétaires ou aux exploitants des champs dégradés de se faire connaître auprès de la Gendarmerie et de se manifester auprès de leur assurance si une réparation est nécessaire.

Si vous êtes témoin d'une fréquentation anormale des espaces publics ou privés, ne tentez pas d'intervenir. Des promeneurs ont déjà subi des violences de la part de pilotes particulièrement agressifs. Si, et seulement si vous pouvez le faire discrètement, prenez une photo ou une vidéo qui permettront à la Gendarmerie d'identifier les auteurs.

- Connaissez-vous Ayn ? -

Les curiosités ci-dessous sont toutes présentes en forêt communale.

Saurez-vous les identifier, et trouver en quoi elles sont surprenantes ?



- Élections départementales et régionales -

Les élections départementales et régionales de juin 2021 auront une organisation particulière en raison de deux facteurs :

- la concomitance de deux élections, départementales et régionales ;
- les mesures sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19.

Pour que les scrutins se déroulent dans les meilleures conditions, le bureau de vote sera organisé en conséquence, conformément à l'instruction ministérielle du 28 avril 2021.

Localisation du bureau de vote

Le bureau de vote unique de la Commune d'AYN est habituellement situé dans la mairie.

Pour ces élections, **le bureau de vote sera déplacé dans la salle polyvalente** afin de bénéficier de plus d'espace.

Horaires d'ouverture du bureau de vote

Par décision du Ministre de l'Intérieur, le bureau de vote devrait être ouvert de 08h00 à 18h00. Attention, le Préfet peut décider d'horaires différents.

Organisation du bureau de vote

Afin de limiter le brassage des personnes, tout en facilitant l'exercice du droit de vote, le bureau de vote sera organisé selon les principes suivants :

- circulation à sens unique ;
- séparation des espaces de vote pour les deux scrutins ;
- écartement des tables et des isolements, marquage au sol permettant la distanciation physique.

En outre, les mesures désormais habituelles seront en vigueur :

- masque obligatoire ;
- solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie ;
- pas de stylo mis à disposition pour signer le registre. Pensez à apporter le vôtre.

Tenue du bureau de vote

Si vous êtes intéressé·e pour tenir le bureau de vote, manifestez-vous en mairie. Il y aura également besoin de volontaires pour le dépouillement.

Vous pouvez prendre connaissance des créneaux disponibles sur ayn.fr.



- Contrôles d'urbanisme -

Une campagne de contrôles relatifs aux règles d'urbanisme sera menée en juillet-août.

Si vous avez réalisé des travaux et que vous avez oublié de déposer le dossier cor-

respondant, vous pouvez encore le faire (dossier de régularisation).

Pour vérifier votre situation, contactez la mairie ou urbanisme@ayn.fr.

Tél 09 62 58 75 66

secretariat@ayn.fr

Secrétariat de mairie

lundi de 9h00 à 12h00

jeudi de 13h00 à 17h00

samedi de 10h00 à 12h00 en semaine paire

Bibliothèque : samedi de 10h00 à 11h45

ayn.fr



AynEnSavoie

Permanence du Maire

samedi de 10h00 à 12h00

Rencontre avec les élus sur rendez-vous

bibliotheque@ayn.fr



LaPteBibli